

-Direction de la culture-

DECISION DU PRESIDENT N°dP.2022.021

Acceptation de don d'un basson d'étude Buffet Crampon au profit du Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles Grand Parc.

LE PRÉSIDENT,

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5211-10 et L. 5216-5 ;
- Vu la délibération n°D.2020.10.3, du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 6 octobre 2020, portant délégation de compétences au Président et au Bureau de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc pour la mandature 2020-2026 ;
- Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;
- Vu le budget en cours.

Contexte

Madame Marguerite GUIOT fait don d'un basson d'études de marque Buffet Crampon au profit du Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles Grand Parc.

Après expertise du professeur de basson, il est confirmé que ce modèle d'études pourra venir enrichir le parc d'instruments mis en location auprès des élèves débutants du Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles Grand Parc.

En conséquence, la décision suivante est soumise à l'adoption du Président.

Le Président décide :

- 1) d'accepter le don d'un basson d'études de marque Buffet Crampon de Madame Marguerite GUIOT au profit de la parthothèque du Conservatoire à Rayonnement Régional de Versailles Grand Parc ;
- 2) de signer ou d'autoriser son représentant à signer tout document s'y rapportant.
